

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1554

19 juin 2015

SOMMAIRE

AAV S.à r.l.	74591	Luxpromotec S.A.	74563
Amasing Finance S.A.	74591	Monceau Euro Risk, Société Anonyme de Réas- surance	74564
ECF Dundee Retail S.à r.l.	74592	Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.	74565
ECF Leutkirch Retail S.à r.l.	74592	Mutua (Luxembourg) S.A.	74565
ECF Maisach Logistics S.à r.l.	74592	MY Group	74566
Ecocil Lux S.à r.l.	74592	Nes Investments	74556
Etteldorf S.à r.l.	74592	NEXANS Re	74554
GES Maritime S.A.	74548	NEXANS Re	74554
Global Investment Selection	74548	N. Hypothek Lux S.à r.l.	74566
GSGA II Real Estate S.à r.l.	74547	Noma Star Sàrl	74554
Helping Asia Top Holding S.à r.l.	74547	Nordic Cecilia Three S.à r.l.	74566
IPF Fund I SCA, SICAV-FIS	74546	Nova Holdings S.A. - SPF	74555
IPF Fund I SCA, SICAV-FIS	74547	Novator (Luxembourg) S.à r.l.	74556
ISBC S.A.	74547	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	74569
ITELCO Luxembourg	74546	OpenWay Software S.A.	74556
IVH Lux Holdings 2 S.à r.l.	74546	Orion IV European 2 S.à r.l.	74557
KW Investment Two Lux S.à r.l.	74546	Orion IV European 3 S.à r.l.	74559
Lexfield	74548	Panel S.A.	74562
LG Invest S.A.	74549	Parvest	74562
Lotharingen Finanz AG	74549	Performa Fund	74562
LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l.	74549	RedTree Capital Residential S.à r.l.	74569
LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A.	74549	Ringer	74579
LSREF3 Lucus Investments S.à r.l.	74553	RJ Two S.à r.l.	74576
LTS Arcade Holloway Road S.à.r.l.	74553	Solero LuxCo S.à r.l.	74585
LTS Commercial Road S.à r.l.	74553	St Hubert SCI	74588
LTS Elliot Edinburgh S.à.r.l.	74553		

KW Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 186.253.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 20 avril 2015

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission d'Apwinder Foster de son poste de Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Padmini Singla, avec adresse professionnelle au 50, Grosvenor Hill, Londres W1K 3QT, Royaume-Uni comme Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015062316/18.

(150071367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

ITELCO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 113.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062278/9.

(150071262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.812.936,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 187.971.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062279/10.

(150071102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

IPF Fund I SCA, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 180.887.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

POUR IPF FUND I SCA, SICAV-FIS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015062275/16.

(150071322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

IPF Fund I SCA, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 180.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IPF FUND I SCA, SICAV-FIS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015062276/12.

(150071424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

ISBC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 152.030.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 24 avril 2015

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur et du Commissaire aux comptes qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2021.

Est à nouveau nommée administrateur:

- Monsieur Joseph Gaillard, demeurant à B-4890 Thimister-Clermont, 13/A000, Route d'Aubel.

Est à nouveau nommée Commissaire aux comptes:

- International Business Councilors SARL, inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B39503, ayant son siège social au 9 rue des Tondeurs à L-9570 Wiltz.

Wiltz, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015062277/16.

(150071419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

GSGA II Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 160.100.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant

- Marielle STIJGER, gérant

- Richard SPENCER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062228/15.

(150071146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Helping Asia Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 186.470.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet SE, eine Societas Europaea, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 165662 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. April 2015.

Helpling Asia Top Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015062236/17.

(150071475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Global Investment Selection, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 55.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du:

En date du 15 avril 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

De renouveler le mandat des personnes suivantes:

- Monsieur Massimo Paolo GENTILI, administrateur
- Monsieur Alexandre PIERRON, administrateur
- Monsieur Stéphane POULIN, administrateur
- PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

GLOBAL INVESTMENT SELECTION S.A.

Référence de publication: 2015062215/19.

(150070991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

GES Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 15 avril 2015

Madame JARAMILLO Sandrine, Madame HIRSCH Gabriele et Monsieur SIMON Emile, sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur SIMON Emile est renommé administrateur-délégué pour la même période. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

GES MARITIME S.A.

Sandrine JARAMILLO / Gabriele HIRSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015062214/16.

(150070973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Lexfield, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 181.423.

Par contrat de cession de parts sociales du 27 avril 2015, il a été convenu que:

Me Pierre-Yves MAGEROTTE, détenant 23.980 (vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales de la Société, a cédé:

8.990 (dix) parts sociales de la Société à Me Aldric GROSJEAN, avocat inscrit sur la liste IV de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, détenant 6.000 (six mille) parts sociales de la Société.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales précité que la répartition du capital est la suivante:

- 14.990 parts sociales de la Société sont détenues par Me Pierre-Yves MAGEROTTE, pré-mentionné;
- 14.990 parts sociales de la Société sont détenues par Me Aldric GROSJEAN, prémentionné;
- 10 parts sociales de la Société sont détenues par Me Jean-Marie VERLAINE,

- 10 parts sociales de la Société sont détenues par Me Jonathan BURGER.
Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063164/19.

(150071855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LG Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.568.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 20 avril 2015 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommé à la fonction d'Administrateur de la Société en remplacement de Mme Annie SWETENHAM, démissionnaire. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015063165/14.

(150072638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063168/21.

(150072210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.678.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063170/10.

(150072249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.031.002,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.490.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of April,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A. registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175490, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 21 February 2013, under the initial name of LSREF2 Lux Investments III S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 20 April 2013 number 945, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 March 2014, published in the Mémorial dated 22 April 2014 number 1011.

The Meeting was chaired by Mr. Liridon ELSHANI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs. Marilyn KRECKE, professionally residing in Luxembourg

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them, are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the 30,877 (thirty thousand eight hundred seventy-seven) limited shares and the 125 (one hundred twenty-five) unlimited shares in issue in the Company were represented at the Meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. This Meeting is regularly constituted, is quorate and can validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. (a) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) so as to bring it from its present amount of EUR 31,002.- (thirty-one thousand two euro) to EUR 1,031,002.- (one million thirty-one thousand two euro) by the issuance of 1,000,000 (one million) new limited shares of a par value of EUR 1.- (one euro) each, for a total subscription price of EUR 1,000,000.- (one million euro) and (b) subscription to the new limited shares by the limited shareholder of the Company, LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 129108 (LSREF3 Lagoon Investments) and payment thereof by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,000,000.- (one million euro); and

(b) Allocation of an amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) to the share capital of the Company;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the capital increase proposed above and the issuance of new limited shares;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the new limited shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith;

The Meeting then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

(a) The Meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) so as to bring it from its current amount of EUR 31,002.- (thirty-one thousand two euro) to EUR 1,031,002.- (one million thirty-one thousand two euro) by the issuance of 1,000,000 (one million) new limited shares of a par value of EUR 1.- (one euro) each (the "New Limited Shares") for a total subscription price of EUR 1,000,000.- (one million euro) (the "Subscription Price").

Thereupon, the 1,000,000 (one million) New Limited Shares are hereby subscribed by the limited shareholder of the Company LSREF3 Lagoon Investments, hereby duly represented by Mr. Liridon ELSHANI, hereabove mentioned, pursuant to a proxy dated 20 April 2015 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith).

The Meeting unanimously resolved that the Subscription Price is fully paid up by way of a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,000,000.- (one million euro); and

(b) The Meeting unanimously resolved that an amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) is allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence, the Meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company as follows to reflect the capital increase resolved above and the issuance of new limited shares:

“The issued and fully paid up share capital of the Company is set at EUR 1,031,002.- (one million thirty-one thousand two euro) represented by

- 1,030,877 (one million thirty thousand eight hundred and seventy-seven) limited shares; and

- 125 (one hundred and twenty-five) unlimited shares;

each with a nominal value of EUR 1 (one euro) and such rights, obligations and terms as set forth in the articles.”

Third resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Limited Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

There being no other business on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175490, dont le siège social est situé au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg (la Société) et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 février 2013 sous la dénomination initiale de LSREF2 Lux Investments III S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 avril 2013 numéro 945, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mars 2014 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial du 22 avril 2014 numéro 1011.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Madame Marilyn KRECKE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que l'ensemble des 30.877 (trente mille huit cent soixante-dix-sept) actions de commanditaire et des 125 (cent vingt-cinq) actions de commandité émises dans la Société, étaient représentées à l'Assemblée.

III. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir été suffisamment informés au préalable de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont renoncé à leurs droits d'être convoqués à celle-ci de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. (a) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.002,- (trente-et-un mille deux euros) à EUR 1.031.002,- (un million trente-et-un mille deux euros) par l'émission de 1.000.000 (un million) de nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, pour un prix total de souscription de EUR 1.000.000,- (un million d'euros); souscription aux nouvelles actions de commanditaire par l'actionnaire commanditaire de la Société, LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 129108 (LSREF3 Lagoon Investments) et paiement de celles-ci par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.000.000,- (un million d'euros); et

(b) Affectation d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) au capital social de la Société;

2. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus et l'émission de nouvelles actions de commanditaire.

3. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., de procéder, sous sa signature individuelle, pour le compte de la Société (i) à l'inscription des nouvelles actions de commanditaire dans le registre des actions de la Société et (ii) à l'accomplissement de toute formalité y afférente;

L'Assemblée a ensuite demandé au notaire soussigné d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

(a) L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.002,- (trente-et-un mille deux euros) à EUR 1.031.002,- (un million trente-et-un mille deux euros) par l'émission de 1.000.000 (un million) de nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaire»), pour un prix total de souscription de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) (le «Prix de Souscription»).

À la suite de quoi, les 1.000.000 (un million) de Nouvelles Actions de Commanditaire sont souscrites par l'actionnaire commanditaire de la Société LSREF3 Lagoon Investments, représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, ci-dessus référé, en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2015 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

(b) L'Assemblée a décidé à l'unanimité qu'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) est affecté au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital décidée ci-dessus et l'émission de nouvelles actions de commanditaire:

«Le capital social émis et intégralement libéré de la Société est fixé à EUR 1.031.002,- (un million trente-et-un mille deux euros) représenté par

- 1.030.877 (un million trente mille huit cent soixante-dix-sept euros) actions de commanditaire; et

- 125 (cent vingt-cinq) actions de commandité;

chacune ayant une valeur nominale EUR 1,- (un euro) et étant dotée des droits, obligations et conditions énoncés dans les statuts.»

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et par les présentes d'habiliter et d'autoriser tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., à procéder, sous sa signature individuelle, pour le compte de la Société (i) à l'inscription des Nouvelles Actions de Commanditaire dans le registre des actions de la Société et (ii) à l'accomplissement de toute formalité y afférente.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du mandataire des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8821. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063175/168.

(150072477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.
R.C.S. Luxembourg B 188.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 28 avril 2015.
Référence de publication: 2015063176/10.
(150072736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LTS Arcade Holloway Road S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 195.651.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Vitalij Farafonov, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
3. Acceptation de la démission de Maxime Nino, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2015.
Référence de publication: 2015063177/17.
(150072227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LTS Commercial Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 194.614.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Vitalij Farafonov, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
3. Acceptation de la démission de Maxime Nino, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2015.
Référence de publication: 2015063179/17.
(150072225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LTS Elliot Edinburgh S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 194.237.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Vitalij Farafonov, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
3. Acceptation de la démission de Maxime Nino, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063180/16.

(150072226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Noma Star Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 173.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063249/10.

(150072752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

NEXANS Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.741.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société NEXANS Re

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015063247/11.

(150072684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

NEXANS Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.741.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 avril 2015

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire comme Administrateurs:

- Monsieur Patrick Noonan,
- Monsieur Eric FRANCEY,
- Monsieur Christophe WIDART,
- Mme Helen STACK-PETIT,
- Monsieur Lambert Schroeder,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la Société:

PricewaterhouseCoopers

2, rue Gerhard Mercator

L-2182 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Pour la société NEXANS Re

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015063248/27.

(150072685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Nova Holdings S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.123.

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial établie à Luxembourg sous la dénomination de "NOVA HOLDINGS S.A. - SPF", R.C.S. Luxembourg N° B 98.123, ayant son siège social à Luxembourg au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 155 du 6 février 2004. Les statuts de ladite société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1155 du 30 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain MAASSEN, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alain MAASSEN, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent soixante mille euros (EUR 160.000,00) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Roger KHOURI MELKI, économiste, né le 03/06/1952, avec adresse au 10, rue Ferneineh, Immeuble Cedrus, 1110 Achrafieh-Beyrou, Liban, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Maassen, M. Krecké, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8714. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063250/53.

(150072594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Novator (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.887.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 29 mars 2015 que la société Obourne S.A., ayant son siège social situé au Mossfon Building, East 54th Street, PA-0832-0886 W.T.C. Panama cède la totalité de ses parts, à savoir 50,000 parts, à la société Lambris Ltd.

Il résulte des résolutions d'actionnaire prises en date du 29 mars 2015 que la société Lambris Ltd., ayant son siège social situé au 24, De Castro Street, BVI - Wickhams Cay I, Road Town cède la totalité de ses parts, à savoir 250,000 parts, à Björgolfur Thor Björgolfsson, ayant son adresse au 55 Clarendon Road, W11 4JD, London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063243/18.

(150072549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Nes Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 185.116.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2015

En date du 22 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Maxim Mayorets, en tant que gérant de type A de la Société, avec effet au 22 avril 2015; et
- Monsieur Vladimir Polienko, en tant que gérant de type A de la Société, avec effet au 22 avril 2015

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de type B de la Société:

- Monsieur Igor Cheremikin, né le 1^{er} Novembre 1972 à Prague, Tchécoslovaquie, résidant professionnellement à Malaya Ordynka Str, 40, 115184 Moscou, Russie, avec effet au 23 avril 2015 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Andrey Primak, né le 29 mai 1980 à Moscou, Russie, résidant professionnellement à Malaya Ordynka Str, 40, 115184 Moscou, Russie, avec effet au 23 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 23 avril 2015, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Igor Cheremikin, gérant de type A

Monsieur Andrey Primak, gérant de type A

Monsieur Philippe van den Avenne, gérant de type B

Monsieur Faruk Durusu, gérant de type B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

NES Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2015063244/26.

(150072386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

OpenWay Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 182.255.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063253/10.

(150072033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Orion IV European 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.706.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of March,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred eighty-two thousand eight hundred twenty euro (EUR 182,820.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.948 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Rachel Blaise, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 4 March 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion IV European 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 49,250.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed, of 15 April 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 July 2011 number 1683, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.706 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 October 2014, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 December 2014 number 3646.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Orion Investment Partners IV Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with the registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.708 as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolves that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator, acting through its legal representatives, shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescissions; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under her own responsibility grant for duration as set by her to one or more proxy holders such part of its powers as it deems for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator, acting through its legal representatives, for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre mars,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent quatre-vingt-deux mille huit cent vingt euros (EUR 182.820,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948 (l'«Associé»),

ici représentée aux fins des présentes par Madame Rachel Blaise, demeurant professionnellement à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mars 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion IV European 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1683 du 26 juillet 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.706 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3646 du 1^{er} décembre 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Orion Investment Partners IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.708, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur, agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Blaise, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 mars 2015. GAC/2015/1960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063254/129.

(150072122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Orion IV European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.989.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of March,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Orion IV European 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 49,250.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.706 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Rachel Blaise, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 4 March 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion IV European 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 49,250.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed, of 10 August 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 October 2011 number 2492, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.989 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 December 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Orion Investment Partners IV Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with the registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.708 as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolves that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator, acting through its legal representatives, shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescissions; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under its own responsibility grant for duration as set by her to one or more proxy holders such part of its powers as it deems for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator, acting through its legal representatives, for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre mars,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orion IV European 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.706 (l'«Associé»),

ici représentée aux fins des présentes par Madame Rachel Blaise, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mars 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion IV European 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2492 du 15 octobre 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.989 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2014 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Orion Investment Partners IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.708, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur, agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Blaise, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 mars 2015. GAC/2015/1959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063255/129.

(150072110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Panel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 39.465.

EXTRAIT

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 2 mars 2015, ROOSEVELT SERVICES S.A., société anonyme, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B-42.411, a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société PANEL S.A..

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la société PANEL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015063287/15.

(150072524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.363.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARVEST

Référence de publication: 2015063289/12.

(150072125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Performa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.407.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 31 March 2015:

The meeting decided to reappoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Alfons Thöny (Chairman of the Board of Directors), Partner, Salmann Investment Management AG, with professional address at Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein

- Dr Michael Werner (Vice-Chairman of the Board of Directors), Managing Partner, HNW Family Office AG, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach, Switzerland

- Mr Yves de Vos, with professional address at 25, op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, Luxembourg

- Mr Romain Moebus, Member of the Management Committee, VP Bank (Luxembourg) SA, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

The mandates of the Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract

A. Thöny / M. Werner

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 31 mars 2015 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé de réélire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Alfons Thöny (président de conseil d'administration), partenaire, Salmann Investment Management AG, avec adresse professionnelle à Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein
- Dr Michael Werner (vice- président de conseil d'administration), directeur général, HNW Family Office AG, avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach, Suisse
- M. Yves de Vos, avec adresse professionnelle à 25, op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, Luxembourg
- M. Romain Moebus, membre du comité de gestion, VP Bank (Luxembourg) SA, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

A. Thöny / M. Werner

Administrateurs

Référence de publication: 2015063292/46.

(150072568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Luxpromotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 11, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 178.232.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXPROMOTEC, avec siège social à L- à L-7372 Lorentzweiler, 35, route de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 1972 du 14 août 2013 inscrite au registre des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 178.232

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlos Duarte RAMOS MOUTINHO, indépendant, demeurant à D- 54668 Echternacherbrück, Bitburgerstrasse 2A

L'assemblée renonce à l'unanimité à la nomination d'un scrutateur et d'un secrétaire.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

a) Démission des anciens administrateurs et élection de nouveaux administrateurs pour une durée de six ans et fixation de leurs pouvoirs.

b) Démission de l'ancien commissaire aux comptes et nomination de nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

c) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur unique et du directeur technique pour le département «construction et génie civil» et nomme en leur remplacement pour une durée de six ans:

en tant qu'administrateur unique Monsieur Carlos Duarte RAMOS MOUTINHO, prénommé, né le 1^{er} avril 1965 à Santa Maria Maior (Portugal)

A été appelé aux fonctions de directeur technique du département «construction et génie civil», délégué à la gestion journalière:

- Madame Jenyvone DUARTE DIAS, licenciado en génie civil, née le 13 septembre 1978 au Cap Vert. Nossa Senhora das Dores, demeurant à L-4222 Esch/Alzette, 181, rue de Luxembourg

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique pour la partie «promotion immobilière», et pour la partie «construction et génie civil» la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur unique et celle du directeur technique. Toutefois, en ce qui concerne la gestion journalière, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel et de nommer en son remplacement pour une durée de six ans:

Madame Paula Maria ESCUDEIRO CRUZ MOUTINHO, administrateur de sociétés, née le 12 mars 1968 à Valpaços (P) demeurant à D- 54668 Echternacherbrück, Bitburgerstrasse 2A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de changer l'adresse de la société dont le siège social se trouvera désormais à L-7440 Lintgen, 11, rue de Diekirch; par conséquent le premier alinéa de l'article 3 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Lintgen»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée générale a été close.

Déclaration du comparant

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme)..

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société et évalués à huit cent euros (800.-€).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carlos Duarte RAMOS MOUTINHO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 27 mars 2015. Relation: DAC/2015/5429. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063200/75.

(150071757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Monceau Euro Risk, Société Anonyme de Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.151.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg le 17 avril 2015

L'Assemblée décide de nommer Réviseur d'entreprises agréé:

DELOITTE AUDIT,

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Leur mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour la société Monceau Euro Risk Société Anonyme de Réassurance

Référence de publication: 2015063214/14.

(150072367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 41.050,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 138.961.

—
EXTRAIT

En date du 17 décembre 2014, les associés de la Société ont pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes Das Neves de son poste de gérant, avec effet au 17 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot; et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.
2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, ainsi que celle de deux de ses deux associés, TCOI Lu S.à r.l. et TCS Lu S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063215/22.

(150071922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

—
Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 21 avril 2015 et par le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 avril 2015:

- Révocation du mandat de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman en tant que administrateur et administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration de la société effectif à partir du 20 janvier 2015;
- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration à partir du 20 janvier 2015 pour une période indéterminée;
- Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jacob Mudde, administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano, administrateur;
 - * Monsieur Patrick Leonardus Comelis van Denzen, administrateur;
 - * Monsieur Johannes Laurens de Zwart, administrateur;
 - * Monsieur Gérald Olivier David Welvaert, administrateur;
 - * Monsieur Jean-Jacques Josset, administrateur;
 - * Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur ;
 - * Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, administrateur;
 - * Monsieur Fabrice Stéphane Rota, administrateur;
 - * Madame Zora Bass, administrateur et
 - * Monsieur Fabian Sires, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.
Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Signataire autorisé

Référence de publication: 2015063233/33.

(150071901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

MY Group, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.888.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme MY Group, (R.C.S. N° B 139888), dont le siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été dénoncé en date du 20 avril 2012;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme
Me Régua AMIALI
Le liquidateur
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2015063234/18.

(150071550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

N. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 174.847.

—
EXTRAIT

En date du 16 décembre 2014, les associés de la Société ont pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes Das Neves de son poste de gérant, avec effet au 16 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot ; et
- Madame Julie Braun

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.
2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063235/22.

(150071923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.409.

—
In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of March,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared:

Nordic Cecilia Three Limited, a private company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, registered with the Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 102197 (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms Morgana Barbknecht, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on 6 March 2015.

The proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Nordic Cecilia Three S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 143409, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1 December 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3036 of 30 December 2008.

The articles of the company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 5 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 346 of 10 February 2015.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of one hundred (100) Class C Preferred Shares issued by the Company, each having a nominal value of five hundred seventeen point ninety four Swedish Krona (SEK 517.94.-) (the "Class C Preferred Shares");

2. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty-one thousand seven hundred ninety-four Swedish krona (SEK 51,794.-) to bring it from its current amount of two hundred eighty-four thousand eight-hundred sixty seven Swedish krona (SEK 284,867.-) to two hundred thirty-three thousand, seventy-three Swedish krona (SEK 233,073.-) through the cancellation of one hundred (100) Class C Preferred Shares held by the Company;

3. Subsequent amendment of Article 8 and Article 10;

4. Miscellaneous.

The appearing party represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The General Meeting unanimously RESOLVES to acknowledge and approve the repurchase by the Company, in accordance with article 10 of the Class C Preferred Shares.

Second Resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty-one thousand seven hundred ninety-four Swedish krona (SEK 51,794.-) to bring it from its current amount of two hundred eighty-four thousand eight-hundred sixty seven Swedish Krona (SEK 284,867.-) to two hundred thirty-three thousand, seventy-three Swedish Krona (SEK 233,073.-) and consequently to cancel all the repurchased Class C Preferred Shares held by the Company.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company so as to delete all references to Class B shares and to delete article 10.3.2.

Article 8 shall now be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set two hundred thirty-three thousand, seventy-three Swedish krona (SEK 233,073.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares", one hundred (100) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares and the Class D Preferred Shares (the "Preferred Shares")), being a total of five hundred fifty (450) shares of a nominal value of five hundred seventeen point ninety four Swedish Krona (SEK 517.94) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholder resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to renumber Article 10.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same proxyholder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg-Findel, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf mars,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
a comparu:

Nordic Cecilia Three Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 102197 (ci-après «l'Associée Unique»),

ici représentée par Madame Morgana Barbknecht, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 6 mars 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Nordic Cecilia Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143409, constituée suivant acte notarié en date du 1 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association en date du 30 décembre 2008 sous le numéro 3036.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 346 du 10 février 2015.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a) Constat du rachat par la Société de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe C émis par la Société, chacune avec une valeur nominale de cinq cent dix-sept point quatre-vingt-quatorze couronne suédoise (SEK 517.94) (les «parts sociales préférentielles de Classe B»);

b) Diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quatorze couronne suédoise (SEK 51794,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-sept couronne suédoise (SEK 284,867) à deux cent trente-trois mille soixante-treize couronne suédoise (SEK 233,073) par l'annulation de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe C détenus par la Société.

c) Modification de l'Article 8 et l'Article 10 des statuts et

d) Divers par rapport aux transactions ci-dessus

L'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate et approuve le rachat par la Société de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe B émis par la Société, en accord avec l'article 10 des statuts.

Deuxième résolution:

L'assemblée approuve à l'unanimité la diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quatorze couronne suédoise (SEK 51,794,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-sept couronne suédoise (SEK 284,867) à deux cent trente-trois mille soixante-treize couronne suédoise (SEK 233,073) par l'annulation de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe C détenus par la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe C et de biffer l'article 10.3.2.

L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est de deux cent trente-trois mille soixante-treize couronne suédoise (SEK 233,073), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A») et cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe

A et les Parts Sociales Préférentielles de Classe D («les Parts Sociales Préférentielles» et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales»), étant un total de quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept point quatre-vingt-quatorze couronne suédoise (SEK 517.94) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de renuméroter l'article 10.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-)

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Barbknecht, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 12 mars 2015. GAC/2015/2052. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063242/139.

(150072181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015063259/10.

(150072655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

RedTree Capital Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 196.355.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RedTree Capital Invest S.à r.l., a limited company, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés number B192.728,

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg by virtue of one (1) proxy given on 14 April, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of RedTree Capital Residential S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company),

and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises and investment funds in whatever form, as well as the administration, management, control, development and disposal of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises and investment funds (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to directly or indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies) and (iii) other investments as it sees fit from time to time, as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development, control and disposal of any enterprises and investment funds. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by:

6,250 (six thousand two hundred and fifty) class A shares in registered form, having a par value of EUR 1. (one Euro) each (the Class A Shares); and

6,250 (six thousand two hundred and fifty) class B shares in registered form, having a par value of EUR 1. (one Euro) each (the Class B Shares).

Any share premium paid on a class of shares shall be attached to such class of shares and be exclusive reserved to the benefit of the holder(s) of such shares.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders’ meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
RedTree Capital Invest S.à.r.l., prenamed	6,250 Class A	EUR 12,500.-
	6,250 Class B	

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand fifty Euro (EUR 1.050,-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- *Category A manager:*

* Mr. Robert Hodges, director, born on November 17, 1967 in Aldershot, United Kingdom, with professional address at 45 Pont Street, London, SW1X 0BD, England.

- *Category B manager:*

* Mr. Keith David McShea, director, born on February 18, 1972, in London, United Kingdom, with professional address at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 24, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

RedTree Capital Invest S.à.r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192.728,

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 16 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RedTree Capital Residential S.à.r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et tout fonds d'investissement, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises et fonds d'investissement (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention directe ou indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier) et tous autres investissements qu'elle jugera opportunes de temps à autre, ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement, au contrôle et à la cession de toute entreprise et tout fonds d'investissement. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par:

6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites (les Parts A); et

6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites (les Parts B).

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales d'une classe de parts sociales sera attachée à cette classe de parts sociales et exclusivement réservée au bénéficiaire du(es) détenteur (s) de ces parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire (s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
RedTree Capital Invest S.à.r.l., prénommée	6.250 de classe A	EUR 12.500,-
	6.250 de classe B	

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérant de catégorie A:*

* M. Robert Hodges, directeur, né le 16 novembre 1967 à Aldershot, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 45 Pont Street, Londres, SW1X 0BD, Royaume-Uni.

- *Gérant de catégorie B:*

* M. Keith David McShea, directeur, né le 18 février 1972, à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12238. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063316/371.

(150071910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.015.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of March.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Mr Roberto Quarta, born on 10 May 1949 in Piacenza (Italy), residing at Lane End Cottage, Ascott, Shipston-on-Stour, Warwickshire, CV36 5PP, England,

here represented by Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London, on March 3, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of RJ Two S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 168.015, incorporated pursuant to a deed of migration of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1284 on 23 May 2012. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 October 2014 number 2882.

The sole shareholder of the Company, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) in order to reduce it from its present amount of one hundred and eighty thousand US dollars (USD 180,000) down to one hundred and sixty thousand US dollars (USD 160,000) through the cancellation by the Company of all the twenty thousand (20,000) class I shares having a nominal value of one US dollar (USD 1) each;
2. Amendment of article 2.1 of the Company's articles of association.
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder of the Company takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In accordance with article 2.6 and following of the articles of association of the Company and following the redemption of all the twenty thousand (20,000) class I shares by the Company from the sole shareholder for a redemption price determined in accordance with the articles of association of the Company, the sole shareholder of the Company resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) from its present amount of one hundred and eighty thousand US Dollars (USD 180,000) down to one hundred and sixty thousand US Dollars (USD 160,000) through the cancellation by the Company of all the twenty thousand (20,000) class I shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, which are temporarily held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 2.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **2.1.** The share capital of the Company is set at one hundred sixty thousand US dollars (USD 160,000) divided into one hundred and sixty thousand (160,000) alphabet shares in registered form divided into:

- twenty thousand (20,000) class A shares,
- twenty thousand (20,000) class B shares,
- twenty thousand (20,000) class C shares,
- twenty thousand (20,000) class D shares,
- twenty thousand (20,000) class E shares,
- twenty thousand (20,000) class F shares,
- twenty thousand (20,000) class G shares, and
- twenty thousand (20,000) class H shares;

(the "Alphabet Shares" or the "Shares"), each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1) entirely paid in, and with the rights and obligations as set out in these articles of association.

The holder(s) of the Alphabet Shares are hereinafter individually referred to as a "Shareholder" and collectively as the "Shareholders".”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Monsieur Roberto Quarta, né le 10 mai 1949 à Piacenza (Italie), résidant à Lane End Cottage, Ascott, Shipston-on-Stour, Warwickshire, CV36 5PP, Angleterre,

ici représenté par Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 3 mars 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'unique associé de RJ Two S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.015, constituée suivant un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1284 le 23 mai 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 9 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 octobre 2014 numéro 2882.

L'associé unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-) à cent soixante mille dollars américains (USD 160.000,-) par le biais de l'annulation par la Société de la totalité des vingt mille (20.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'associé unique de la Société adopte, et requiert au notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 2.6 et suivants des statuts de la Société et suite au rachat par la Société de la totalité des vingt mille (20.000) parts sociales de classe I à l'associé unique pour un prix de rachat déterminé conformément aux statuts de la Société, l'associé unique de la Société décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) pour le réduire de son montant actuel de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-) à cent soixante mille dollars américains (USD 160.000,-) par le biais de l'annulation par la Société de la totalité des vingt mille (20.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, qui sont temporairement détenues par la Société.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **2.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante mille dollars américains (USD 160.000,-) divisé en cent soixante mille (160.000) parts sociales alphabet sous forme nominative, divisées en:

- vingt-mille (20.000) parts sociales de classe A,
- vingt-mille (20.000) parts sociales de classe B,
- vingt-mille (20.000) parts sociales de classe C,
- vingt-mille (20.000) parts sociales de classe D,
- vingt-mille (20.000) parts sociales de classe E,
- vingt-mille (20.000) parts sociales de classe F,
- vingt-mille (20.000) parts sociales de classe G, et
- vingt-mille (20.000) parts sociales de classe H,

(les «Parts Sociales Alphabet» ou les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, entièrement libérées, et ayant les droits et obligations tels qu'énoncé dans les présents statuts.

Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Alphabet sont ci-après individuellement désignés comme un «Associé» et collectivement comme les «Associés».

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire du comparant a signé avec, le notaire, le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 mars 2015. GAC/2015/1961. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063336/136.

(150072146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Ringer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.377.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Murdelix S.à r.l.», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, RCS Luxembourg B-127771,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée 2 avril 2015,

Laquelle procuration restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement..

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de «RINGER».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune. La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, sous réserve de ce qui suit, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, individuellement en cas de gérant unique et conjointement en cas de pluralité de gérants, dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, y inclus le pouvoir de donner mandat à un gérant ou à un ou plusieurs tiers. En pareil cas, le pouvoir précisera les limites du mandat donné et la période pour lequel ce mandat spécial est donné.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du ou des gérant(s).

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou par chaque mandataire spécial, gérant ou non, à laquelle aux moins deux gérants agissant conjointement ont donné pouvoir de représentation de la société. Le mandat précisera les limites du mandat spécial donné et la période pour lequel ce mandat est donné.

En cas de pluralité de gérants, les gérants se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les réunions peuvent être convoquées par tout gérant, la convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion dans l'avis de convocation. Les gérants peuvent valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion des gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque gérant, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre lors de la réunion, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les gérants ne peuvent délibérer et prendre des décisions que si une majorité des gérants est présente ou représentée par procurations, et toute décision requiert la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions des gérants par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion des gérants dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des gérants.

Le gérant unique ou les gérants peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par la gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la société

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui en fixera(ont) les pouvoirs et émoluments.

Au moment de la dissolution de la société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, à savoir la société «MURDELUX S.à r.l.», précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12 500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2015.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est gérée par trois (3) gérants

2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Enzo LIOTINO, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari (BA) Italie, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 38, bd Joseph II.

M. Jacques RECKINGER, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, bd Joseph II.

Mme Christine AUBERT, née le 1^{er} mai 1954 à Nantes, France, domiciliée professionnellement au 30, Avenue Kléber, F-75016 Paris.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts.

3) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.

4) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction allemande et qu'en cas de divergence entre le texte allemand et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction allemande du texte qui précède

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünfzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts namens „Murdelix Sàrl“, mit Gesellschaftssitz in L-1118 Luxemburg, 19, rue Aldringen, eingetragen im RCS Luxemburg unter der Nummer B-127771,

vertreten durch Frau, Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg 101, rue Cents, aufgrund einer Vollmacht vom 2. April 2015.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene bittet den amtierenden Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine (Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung), die den jeweiligen gesetzlichen Bestimmungen unterliegt und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, jeweils in der geltenden modifizierten Fassung (nachstehend das Gesetz genannt) sowie dem vorstehenden Gesellschaftsvertrag (nachstehend Satzung genannt).

Der Gesellschafter kann jederzeit einen oder mehrere Mitgesellschafter aufnehmen, wobei die zukünftigen Gesellschafter auch jederzeit die zur Wiederherstellung des ursprünglichen Einmann-Charakters der Gesellschaft geeigneten Maßnahmen treffen können.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Erschließung, die Vermietung und Verwaltung und die Realisierung von Immobilien für eigene Rechnung, sowohl innerhalb des Großherzogtums Luxemburg als auch im Ausland. Die Gesellschaft kann außerdem alle Geschäfte, mobiliarer sowie immobilärer Natur, tätigen, die sie zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks für nützlich hält.

Darüber hinaus ist der Zweck der Gesellschaft die Beteiligung, in jeder Form, an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb von Wertpapieren und Rechten, durch Beteiligung, Kapitaleinlage, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art, und unter anderem der Erwerb von Patenten und Lizenzen, ihre Verwaltung und Auswertung, sowie alle Geschäfte, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann Anleihen jeglicher Art außer mittels eines öffentlichen Angebotes aufnehmen. Sie kann nur im Wege der Privatplazierung Geschäftsanteile ausgeben, Anleihen und Kredite vergeben, Wandelanleihen -oder Forderungen. Sie kann auch Bürgschaften oder Sicherheiten zugunsten Dritter auf deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Tochtergesellschaften oder anderer verbundener Unternehmen sichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr gesamtes Vermögen oder Teile davon verpfänden, abtreten, belasten oder Sicherheiten jeder Art übernehmen.

Die Gesellschaft kann ferner jede Art von Unterstützung (in Form von Darlehen, Vorschüssen, Garantien, Sicherheiten oder anderes) an Gesellschaften oder Einheiten gewähren, an denen sie beteiligt ist oder die Teil einer Unternehmensgruppe sind, der die Gesellschaft angehört (insbesondere z. B. seinen Gesellschaftern oder verbundenen Unternehmen).

Generell kann die Gesellschaft alle Handelsgeschäfte, Geschäfte finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder an derer der Gesellschaftszweck leichter zu erfüllen ist, vornehmen und alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte treffen und Geschäftsvorfälle wahrnehmen, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck verbunden sind oder dessen Entwicklung fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer ab dem heutigen Tag gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft erhält die Bezeichnung „RINGER“.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg.

Er kann durch einen einfachen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann an jedem anderen Ort in Luxemburg oder im Ausland Zweigstellen und Niederlassungen eröffnen.

Art. 6. Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500 EUR) und ist eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit jeweils einem Nominalwert von fünfundzwanzig EUR (25 EUR). Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile im Rahmen der durch das Gesetz und die Satzung festgelegten Grenzen erwerben.

Art. 7. Das Stammkapital kann jederzeit zu den Bedingungen von Artikel 199 des Gesetzes abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den bestehenden Geschäftsanteilen und an den Gewinnen der Gesellschaft. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile dergestalt unteilbar, dass nur ein Eigen-

tümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Ungeteilte Miteigentümer müssen eine Person bestimmen als Vertreter gegenüber der Gesellschaft. Im Falle mehrerer Eigentümer eines Geschäftsanteils kann die Gesellschaft die aus diesem Geschäftsanteil resultierenden Rechte solange aussetzen, bis ein einziger Eigentümer benannt ist.

Art. 9. Die Abtretungen von Geschäftsanteilen werden durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde festgehalten. Soweit es nur einen einzigen Gesellschafter gibt, so sind dessen Geschäftsanteile frei übertragbar. Falls es mehrere Gesellschafter gibt, so sind deren Geschäftsanteile nur gemäß Artikel 189 des Gesetzes übertragbar.

Art. 10. Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, den Verlust der Bürgerrechte der Zahlungsunfähigkeit oder der Insolvenz des Alleingeschafters oder der Gesellschafter aufgelöst.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können, aus welchen Gründen auch immer, keinen Antrag auf amtliche Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht auch Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Begründung von dem Alleingeschafter oder von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten, abberufen werden.

Sofern die Gesellschafterversammlung nichts anderes anordnet, vorbehaltlich der nachfolgenden Regelungen, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten alle erforderlichen Befugnisse, individuell im Falle des Einzelgeschäftsführers und gemeinsam im Falle von mehreren Geschäftsführern, um zu allen Anlässen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle ihrem Zweck entsprechenden Rechtsgeschäfte durchzuführen oder zu genehmigen. Dies umfasst auch die Befugnis einen Geschäftsführer oder einen Dritten oder mehrere Dritte zu bevollmächtigen. In einem solchen Fall präzisiert die Vollmacht den Umfang der Befugnisse der Bevollmächtigung sowie deren Dauer für die die spezielle Vollmacht erteilt wurde.

Alle nicht ausdrücklich durch die Satzung oder das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit der/des Geschäftsführer/s

Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, ist sie gegenüber Dritten verpflichtet, Rechtsgeschäfte wirksam mit der gemeinsamen Unterschrift zweier Geschäftsführer abzuschließen, bzw. im Falle einer speziellen Bevollmächtigung eines Geschäftsführers oder eines Dritten, diese Vollmacht durch zwei gemeinsam handelnde zur Vertretung der Gesellschaft berechtigte Geschäftsführer zu unterzeichnen. In der Vollmacht werden Art, Umfang und Dauer der Bevollmächtigung präzisiert.

Falls mehrere Geschäftsführer bestellt sind, versammeln sich diese so oft es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Die Geschäftsführersitzungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden, wobei die Einberufung den Ort und die Zeit zu beinhalten hat. Die Geschäftsführer können auch ohne vorherige Einladung wirksam Beschlüsse fassen, sofern alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Die Einladung zu Geschäftsführersitzungen ist an alle Geschäftsführer schriftlich zu richten, sei es per Brief, per Telefax oder per Email mit einer Frist von 24 Stunden vor dem Sitzungstermin, außer in einem dringenden Notfall, wobei in diesem Fall die besondere Eilbedürftigkeit in der Einladung zu erläutern ist.

Die Geschäftsführersitzung kann auch ohne vorherige Einberufung wirksam abgehalten werden, falls alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie von der Abhaltung der Sitzung informiert wurden und die Tagesordnung billigen. Jeder Geschäftsführer kann auch schriftlich per Fax oder Email auf die Einladung verzichten.

Ein Geschäftsführer kann in der Geschäftsführersitzung einen anderen Geschäftsführer oder mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern können die Geschäftsführer nur beschließen und Entscheidungen treffen, sofern eine Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist, wobei jede Entscheidung einer einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Geschäftsführer erfordert.

Ein oder mehrere Geschäftsführer können an den Geschäftsführersitzungen per Telefonkonferenz oder mittels anderer ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen teilnehmenden Geschäftsführern ermöglicht, einander zu verstehen. Eine solche Teilnahme entspricht einer physischen, präsenten Sitzungsteilnahme.

Diese Entscheidung kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert und von allen Sitzungsteilnehmern unterzeichnet werden.

Eine von allen Geschäftsführern genehmigte und unterzeichnete schriftliche Beschlussfassung entfaltet dieselbe Wirkung, wie ein Beschluss, der in einer ordnungsgemäß einberufenen Sitzung von den Geschäftsführern gefasst wird. Auch diese Entscheidung kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert und von allen Sitzungsteilnehmern unterzeichnet werden.

Der Alleingeschäftsführer kann, bzw. die mehreren Geschäftsführer können beschließen, vorab Dividende auf der Basis eines von der Geschäftsführung aufgestellten Zwischenabschlusses zu zahlen, sofern aus diesem Zwischenabschluss folgt, dass der Gewinn zur Ausschüttung ausreicht. Dabei versteht es sich, dass der Ausschüttungsbetrag nicht die Höhe des Gewinns übersteigen darf, der seit dem letzten Wirtschaftsjahr erwirtschaftet wurde, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der verfügbaren Rücklagen, jedoch vermindert um die Verlustvorträge und die satzungs- oder gesetzmäßigen Rücklagen.

Art. 13. Der oder die Geschäftsführer gehen in ihrer Funktion keine persönliche Verpflichtung hinsichtlich der Aufgaben ein, die sie regulär im Namen der Gesellschaft übernehmen; als Repräsentanten der Gesellschaft sind sie nur für die Wahrnehmung ihrer Aufgabe verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann sich, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht des Gesellschafters steht dabei im Verhältnis zu seinem Anteilbestand. Ein Gesellschafter kann sich auf den Gesellschafterversammlungen durch einen Bevollmächtigten mit Spezialvollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als die Hälfte des Stammkapitals besitzen.

Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder Liquidation der Gesellschaft können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen, und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar und eine Bilanz auf.

Art. 18. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft das Inventar und die Bilanz einzusehen.

Art. 19. Der in der Jahresbilanz ausgewiesene Ertrag der Gesellschaft abzüglich der allgemeinen Unkosten, der Abschreibungen und der Nebenkosten stellt den Reingewinn dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage abgezogen. Diese Vorabzüge werden unverbindlich, sobald die gesetzliche Reserve zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals erreicht, müssen jedoch wieder vollumfänglich vorgenommen werden, falls zu einem bestimmten Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer, diese gesetzliche Rücklage unterschritten wird. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung und kann an den Alleingesellschafter oder die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung ausgekehrt werden.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt. Die Gesellschafter legen die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren fest. Bei der Auflösung der Gesellschaft erfolgt jede Ausschüttung an die Gesellschafter gemäß Artikel 19 letzter Absatz.

Art. 21. Für sämtliche im vorliegenden Gesellschaftsvertrag nicht vorgesehenen Punkte gelten die gesetzlichen Vorschriften. Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die in Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung

Die 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile wurden zum vollen Betrag von dem alleinigen Gesellschafter „MURDELUX SARL“ gezeichnet, und die Anteile wurden vollständig durch Barzahlung eingezahlt, sodass ab diesem Zeitpunkt die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert EURO) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde, der dieses ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss, belaufen sich auf ungefähr 1.500,-- EUR.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Gesellschaft hat 3 Geschäftsführer.

2) Folgende Geschäftsführer sind auf unbestimmte Dauer bestellt:

- Herr Enzo Liotino, geboren am 23. März 1958 in Sammichele di Bari, Italien, geschäftsansässig in L-1840 Luxemburg, 38 bd Joseph II,

- Herr Jacques Reckinger, geboren am 14. März 1965 in Luxemburg, geschäftsansässig in L-1840 Luxemburg, 40, bd Joseph II,

- Frau Christine Aubert, geboren am 1. Mai 1954 in Nantes, Frankreich, geschäftsansässig in F-75016 Paris, 30, Avenue Kléber.

... Die Geschäftsführer verfügen über die in Artikel 12 dieses Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Befugnisse.

3) Die Geschäftsführer können Repräsentanten, Direktoren und Prokuristen bestellen und deren Befugnisse festlegen.

4) Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg

Wörterbuch, erstellt und verhandelt in Luxemburg am oben genannten Datum.

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass auf Verlangen der Erschienenen, die gegenwärtige Urkunde in Französisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der französischen Fassung und der deutschen Fassung, die französische Fassung massgebend ist.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und erklärt, und die erschienene Person unterzeichnete zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12141. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063335/331.

(150072541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Solero LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.114.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and five cent (EUR 12,500.05) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Alexandre Koch, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 24, 2014.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Solero LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 27 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 454 of 19 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183114 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 27 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1344 of 24 May 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 699,999.99) by the Shareholder and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items of the agenda.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium of six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 699,999.99) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claim under the bridge loan against the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Share, together with the share premium thereon."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), divided into one million two hundred fifty thousand and one (1,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de mars, par devant nous

Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Alexandre Koch, résidant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 février 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Solero LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 454 du 19 février 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183114 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1344 du 24 mai 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 699.999,99) par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 699.999,99), et libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature représente un montant total de sept cent mille euros (EUR 700.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes en vertu du prêt détenu contre la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport d'Évaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Évaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'Apport en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale la Part Sociale Emise, avec prime d'émission.»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12,500.01) divisé en un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2222. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063358/167.

(150072372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

St Hubert SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg E 5.629.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

1) Monsieur Antoine Clasen, employé privé, né le 16 décembre 1982 à Luxembourg et demeurant au 9, place de Clairfontaine, L-1341 Luxembourg, et

2) Monsieur Frédéric Clasen, avocat, né le 22 août 1984 à Luxembourg et demeurant au 16, rue op den Aessen, L-5837 Fentange,

constituent par et à la date les présentes entre eux une société civile régie par la loi afférente et par les présents statuts lesquels ils arrêtent comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société civile immobilière particulière qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, lotissement, location, prise de bail, emphytéose, droit de superficie ou de toutes autres manières de propriétés immobilières,

- la participation, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnés ci-dessus, par toutes voies de droit,

- et généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement, à l'exclusion de toute activité commerciale ou industrielle.

Art. 3. La société prend la dénomination de St. Hubert SCI.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture d'un associé, la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant qu'il soit associé ou non, n'entraîne pas la dissolution de la société. Elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, sous réserve de ce qui est dit à l'article 8 ci-dessous.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leur part, fixée conformément aux alinéas 3 à 5 de l'article 8 ci-dessous.

Art. 5. Le siège social est établi à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de mille euros (EUR 1.000) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre vifs ou à cause de mort entre associés ainsi qu'à leurs ascendants ou descendants en ligne directe. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou à cause de mort tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés, autres que les ascendants ou descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Art. 8. Si l'un des associés entend céder (tant à titre gratuit, qu'à titre onéreux) tout ou partie de ses parts, il devra d'abord les offrir aux autres associés qui disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre de parts qu'ils détiennent dans la société. Ce droit de préemption ne joue pas en cas de cession (entre vifs ou à cause de mort, tant à titre gratuit, qu'à titre onéreux) à un ascendant ou descendant en ligne directe.

Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses parts par lettre recommandée au(x) gérant(s) de la société en indiquant le nombre de parts dont la cession est envisagée et le prix demandé.

Le ou les gérant(s) devra/ont immédiatement en aviser les autres associés par lettre recommandée.

Le droit de préemption des associés restants devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au(x) gérant(s) de son intention de céder, l'exercice du droit de préemption valant acceptation de principe de l'offre de cession sous réserve d'un accord sur le prix des parts offertes.

A défaut d'accord sur le prix endéans les six mois à partir de la date de l'exercice par les cessionnaires de leur droit de préemption, le prix sera déterminé par arbitrage sans appel, tel que l'arbitrage est organisé par les articles 1003 et suivants du code de procédure civile.

En cas de désaccord sur la désignation de l'arbitre, la partie la plus diligente pourra se pourvoir devant le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière sommaire sur simple requête aux fins de se voir désigner l'arbitre habilité à procéder à la fixation du prix.

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

Au cas où un associé n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les associés restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par le(s) gérant(s) aux autres associés de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des associés restants de son/leur droit de préemption.

Au cas où les associés restants n'exerceraient pas leur droit de préemption de tout ou en partie dans le délai, il est loisible à la société par l'intermédiaire de(s) gérant(s), d'acquérir les parts du cédant en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

En cas d'acquisition des parts par la société ou par les associés, le prix de ces parts déterminé comme indiqué ci-avant sera payable en trois (3) annuités égales. La première annuité deviendra exigible six mois après l'accord amiable ou la détermination du prix par l'arbitre.

Le droit de préemption des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit ou ayants-cause de l'associé décédé sauf concernant les ascendants ou descendants en ligne directe.

Les règles de l'évaluation et de l'expertise s'appliqueront en cas de cession à titre gratuit.

Au cas où les associés restants ne sont pas disposés à acquérir toutes les parts dont la cession est projetée, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, à l'issue de la procédure de préemption décrite ci-dessus seulement s'il reçoit l'agrément des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social. A défaut de l'agrément la faculté de renonciation prévue à l'article 1869 du Code Civil s'appliquera.

Les parts d'intérêts ne peuvent être mises en gage qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 9. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié ou un acte sous seing privé ou être acceptée par le(s) gérant(s) conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes.

Art. 12. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes proportionnellement à leur part dans la société.

Art. 13. Chaque associé peut faire des avances à la société, comme cette dernière peut en faire aux associés, inscrire des comptes nominatifs qui porteront des intérêts créditeurs ou débiteurs égaux à ceux du marché bancaire.

Titre III. - Gérance

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de gestion intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Il(s) représente(nt) la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Avec l'accord de l'assemblée générale, le ou les gérants peuvent faire tous actes de disposition, notamment acheter, échanger et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques et tous gages et cautionnements.

Sous réserve de ce qui est dit ci-avant, il(s) peut/peuvent conférer à telles personnes, associés ou non, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée dans le temps. Il n'est révocable que pour justes motifs par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de 80 %.

Art. 15. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions de gérant, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Année sociale, assemblée générale

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Les associés se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ceux-ci le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins quinze jours francs à l'avance et qui doivent indiquer l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sans convocation en cas de renonciation à celle-ci ou sur convocation verbale et sans délai ou renoncer à toute convocation, si tous les associés sont présents ou représentés.

Les décisions des associés sont prises par écrit ou lors d'assemblées.

Art. 18. Dans toutes assemblées chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propiétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les résolutions sont prises à la majorité des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social. Pour les modifications des statuts, les décisions collectives seront prises à l'unanimité des associés.

Titre V. - Dissolution, liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du gérant ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Apports et souscriptions

Les associés apportent ensemble la contre-valeur de cent mille euros (EUR 100.000) dans les proportions suivantes de sorte que toutes les parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces et que la somme de EUR 100.000 se trouve dès maintenant à la disposition de la société:

Associés	Apports	Souscriptions
Antoine Clasen	EUR 50.000	50 parts
Frédéric Clasen	EUR 50.000	50 parts
Total	EUR 100.000	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Hubert Clasen, dirigeant de société, né à Luxembourg le 22 juin 1951, demeurant à L-6689 Merten, Scheidberg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixé au 8, rue du Pont, L-6773 Grevenmacher

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Antoine Clasen / Frédéric Clasen

Associé / Associé

Référence de publication: 2015063364/161.

(150072316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

AAV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 177.638.

Il résulte des résolutions circulaires des gérants de la Société prises en date du 24 avril 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

AAV S.à r.l.

Référence de publication: 2015062742/13.

(150072236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Amasing Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 175.154.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2015

- la démission de Monsieur Pascal De Graeve de son mandat d'administrateur est acceptée. Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommé en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Certifié sincère et conforme

Amasing Finance S.A.

Référence de publication: 2015062760/13.

(150072080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

ECF Dundee Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 150.013.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015062943/10.

(150072692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

ECF Leutkirch Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 163.047.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015062944/10.

(150072693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

ECF Maisach Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 171.931.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015062945/10.

(150072690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Ecofil Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015062932/10.

(150072094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Etteldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 177.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2015062934/11.

(150072387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.
